

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 7 juin 1993

Présidence : M. Daniel HOEFFEL, président

Tous les conseillers généraux sont présents, à l'exception de MM. FELLI, REIFFSTECK et RICKERT, excusés.

Rapporteur : M. GRANDADAM

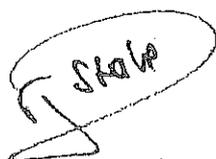
N° 102 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE PEDESTRE

Après en avoir délibéré, le conseil général :

- approuve le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre traversant le territoire des 175 communes ayant délibéré favorablement à ce propos
- autorise le président à signer les conventions nécessaires avec les propriétaires
- donne délégation à la commission permanente pour la mise au point définitive du contenu des conventions à conclure avec les propriétaires
- décide, en cas d'avenants au plan départemental, de donner délégation à la commission permanente pour l'approbation de tout ajout ou modification susceptible d'intervenir dans le tracé des itinéraires.

Pour extrait conforme :

Pour le Président
Le Chef du Secrétariat
du Conseil Général



J. J. STAHL

Le Président,
Daniel HOEFFEL